



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DECLARATION LIMINAIRE

CARTE SCOLAIRE

1^{er} degré

Madame la Préfète,
Monsieur le DASEN,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Nous voilà réunis pour un CDEN qui au regard de l'Ordre du jour et surtout des propositions de carte scolaire 2024 devrait être particulièrement bref ! Quelle surprise ! Quelle ironie ! Quelle dérision !

Ces périodes de prévisions d'affectations des moyens dans le département sont habituellement des temps d'échanges, de discussions et, nous usagers osons le croire de réflexions sur l'École publique, oui publique car aujourd'hui il est malheureusement important et surtout nécessaire de le rappeler faute d'exemplarité au plus haut sommet du ministère !

Mais cette année rien ou si peu, serait-on dans un « pas de vague » préélectoral ? Sans choix ni priorités ?

Certes il est vrai des orientations académiques existent et sont rappelées comme garde-fou au projet d'évolution de la carte scolaire 1^{er} degré pour la rentrée 2024 dans le Lot. Permettez-nous d'en reprendre 3 d'entre elles :

1. L'équilibre territorial dans l'attribution des moyens au regard des effectifs élèves, soit encore et toujours s'inscrire dans une exclusivité quantitative, institutionnalisant les seuils et les ratios d'une gestion purement comptable du service public d'éducation, au détriment d'une dimension qualitative.
2. L'accompagnement de l'école inclusive, mais où est-il dans le projet du Lot, nous formulons encore une fois la demande d'avoir un bilan complet et clair de l'école inclusive dans le département du Lot car ce volet a un très fort impact sur les familles ! Est-il possible dans le cadre d'aujourd'hui d'avoir un aperçu sur les RASED dans notre département, non pas en poste mais en personnel effectif ?
3. L'attention portée au remplacement, encore un sujet absent du projet présenté pour le département du Lot : mais où est-elle cette attention dans le projet que nous examinons aujourd'hui ? Le remplacement a été affirmé comme un axe prioritaire du gouvernement, voire du Président de la République (« il y aura un enseignant devant chaque classe ») mais comment

donc pouvons-nous percevoir ce volet dans la préparation de la carte scolaire 1^{er} degré pour la rentrée 2024 dans le Lot ? On n'en parle pas car tout est parfait ; est-ce cela qu'il faut sous-entendre ?

Le panorama est donc loin d'être parfait, beaucoup d'interrogations demeurent mais au final c'est encore le service public d'éducation qui en subira les conséquences.

Permettez-nous en conclusion d'aborder un sujet de l'actualité éducative nationale, l'expérimentation de l'uniforme à l'École. Pourquoi celui-là particulièrement alors que les sujets, très fortement marqués d'une idéologie conservatrice voire réactionnaire, sont multiples (le « choc des savoirs », le redoublement, la multiplication des évaluations, la labellisation des manuels scolaires, etc...) ? Parce qu'il aurait pu avoir une incidence pour certaines familles dans notre département puisque la commune de Vayrac se serait positionnée pour s'inscrire dans cette démarche.

Nous parents FCPE nous refusons cette logique de tenue vestimentaire éducative pour tous les enfants afin de répondre à un soi-disant principe d'égalité et de mixité. Quelle simplicité ! Quel populisme ! Pouvons-nous réellement croire qu'une tenue vestimentaire va d'une part régler les problèmes de vivre ensemble dans les écoles, d'autre part faciliter les apprentissages ? Un uniforme ne gomme pas des différences, il les cache pour se donner bonne conscience. Encore une fois des contre-feux sont allumés pour cacher les vrais problèmes !

Mais outre cet aspect idéologique, nous constatons que la mise en place de cette expérimentation nie voire refuse les principes de gouvernance des établissements scolaires. Toute disposition vestimentaire relève du règlement intérieur de chaque établissement et doit donc être votée en conseil d'école ou d'administration. Et pourtant nous ne pouvons que constater que les décisions sont déjà prises, l'appel à manifestation d'intérêt du ministère se clôturant le 15 février prochain. Encore une fois tout cela démontre clairement du peu de considération qu'a le ministère de la démocratie scolaire qu'il est normalement censé faire respecter !

Merci de votre écoute